

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 20 juin 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 juin 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session extraordinaire sur convocation en date du seize juin deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine, Monsieur TOUTAIN Eric et Madame DELESTRE Nathalie qui n'a pas participé au vote n'ayant pas pu être convoquée dans le délai légal.

Absents excusés :

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame NEE Amélie.
Monsieur PELFRENE Daniel a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 042 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (*article L. 222-2-1 du CGCT*).

Le Conseil est invité à délibérer de cette proposition de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à 4 (quatre).

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER